

Concours photo

Hiver 2018

« Thème libre »

1 – Organisation du Concours

Lucile CARRE Photographies (RCS Le Mans n°752 369 207) organise du 28 novembre au 22 décembre 2018 un concours photo gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Thème libre », selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

2 – Conditions de participation

Ce concours gratuit est ouvert à tous.

Une catégorie unique sera proposée, sous réserve de 10 participations.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au concours.

Une autorisation de droit à l'image devra être remplie afin de pouvoir diffuser les photos sur Facebook pour le vote.

Le seul fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

3 – Modalités de participation

Ce concours se déroule du 28 novembre au 22 décembre 2018.

Il est possible de présenter une photographie d'un précédent shooting avec Lucile CARRE, correspondant au thème et n'ayant jamais participé à un concours. Décor libre. Couleur, N&B, sépia ou colorisée.

Il est également possible de se faire photographier gratuitement, individuellement, en couple ou en famille pour participer au concours.

Les prises de vue s'effectueront à Juigné-sur-Sarthe le mercredi 28 novembre 2018 sur des créneaux à réserver, en fonction des disponibilités restantes. Réservation sur cette page : <https://goo.gl/forms/Qcnmh4pdDdDm3VjF2>

Le choix des photos devra se faire avant le vendredi 30 novembre 2018. A défaut, Lucile CARRE choisira la photo qui lui semble la plus flatteuse.

La photo présentée pour le concours sera offerte, en couleur, au format 500 x 750 px.

La participation au jeu s'effectue en obtenant un maximum de vote sur la page Facebook du concours. Il est possible de voter pour plusieurs photos.

Les photos des participants seront mises en ligne le samedi 1^{er} décembre 2018 (anonymement et par ordre alphabétique).

Les votes auront lieu du 1^{er} au 22 décembre 2018.

La page de vote sera mise hors ligne le 22 décembre à 23h pour suspendre les votes, et remise en ligne le 23 décembre avec affichage des gagnants. Tout vote intervenant après le 22 décembre 2018 à 23h ne sera pas pris en compte.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par famille, avec possibilité de participer en individuel, en couple, en famille ou entre amis.

Le concours étant accessible sur la plate-forme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié à celui-ci. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

4 – Désignation des gagnants

Les gagnants seront contactés dans les jours suivant le résultat des votes, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier.

5 – Dotation

Le concours est doté du lot suivant :

De 10 à 20 participants

1 shooting de 5 photos en HD d'une valeur de 55 €.

De 20 à 30 participants

1 shooting de 10 photos en HD d'une valeur de 100 €.

De 30 à 40 participants

1 shooting de 15 photos en HD d'une valeur de 135 €.

Plus de 40 participants

1 shooting de 20 photos en HD d'une valeur de 160 €.

En cas d'égalité, les gagnants se partageront le lot (+ 3 photos offertes).

Les shootings devront être effectués avant le 30 juin 2019.

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de la non utilisation des lots par les gagnants.

Les gagnants des précédents concours ne pourront plus participer.

Lucile CARRE sera seule juge en cas de litige.